



# Conseil économique et social

Provisoire

3 mars 2009

Français

Original : anglais

---

## Session d'organisation pour 2009

### Compte rendu analytique provisoire de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 janvier 2009, à 15 heures

*Président provisoire* : M. Mérorès . . . . . (Haïti)*Présidente* : M<sup>me</sup> Lucas . . . . . (Luxembourg)

## Sommaire

Ouverture de la session

Déclaration du Président provisoire

Élection du Président

Déclaration de la Présidente

Déclaration de la Secrétaire générale adjointe

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

09-20974 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Ouverture de la session**

1. **Le Président provisoire** déclare ouverte la session d'organisation pour 2009 du Conseil économique et social.

### **Déclaration du Président provisoire**

2. **Le Président provisoire** déclare que 2008 a été une année remarquable. Le Conseil a abordé un certain nombre de questions importantes sur le développement et a fait la promotion d'une série de mesures pour faire avancer le programme en matière de développement. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, en particulier l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement, le Conseil a su démontrer sa capacité à rassembler un large éventail d'acteurs pour focaliser l'attention sur les éléments les plus importants du développement.

3. L'Examen ministériel annuel de 2008 a mis l'accent sur le développement durable et s'est attaqué aux obstacles les plus graves à la réalisation de cet objectif, comme les changements climatiques, la crise financière, la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole et la perte de la diversité biologique. Le Conseil a adopté une déclaration ministérielle qui souligne la nécessité d'une action urgente de la part de tous les pays afin de relever ces défis.

4. Les exposés nationaux volontaires qui ont été présentés au cours de l'Examen se sont révélés efficaces en tant que mécanisme pour renforcer l'obligation redditionnelle des engagements en matière de développement et de suivi des résultats. Pour la première fois, tant les pays développés que les pays en développement ont participé à ces exposés. Le fait qu'un grand nombre de pays aient volontairement choisi de présenter un exposé national en 2009 et 2010 témoigne de la réussite de ce mécanisme et de l'intérêt des États Membres à renforcer la responsabilisation du Conseil.

5. Le premier Forum pour la coopération en matière de développement a eu lieu en 2008, auquel ont assisté un grand nombre de participants de haut niveau. Le Forum a permis de poser des jalons importants en faisant du Conseil le principal forum pour le dialogue mondial et l'examen des politiques relatives à l'efficacité et la cohérence de la coopération internationale pour le développement. Ses résultats ont

fourni un apport stratégique en vue de la Conférence d'examen de Doha sur le financement du développement et le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement d'Accra. Un des principaux messages politiques a été la nécessité de construire un consensus plus large autour de l'action menée pour accroître l'efficacité de l'aide.

6. Une série de manifestations de haut niveau ont permis de renforcer davantage l'impact et la visibilité du débat de haut niveau et de promouvoir et catalyser les partenariats avec diverses parties prenantes en vue de la mise en œuvre du programme des Nations Unies en matière de développement.

7. Le Conseil a également fait des progrès considérables dans les mesures prises pour faire face efficacement aux nouvelles crises humanitaires, dont la tenue d'une réunion extraordinaire en mai dernier consacrée à la crise alimentaire mondiale et le débat thématique sur le développement rural lors du débat de haut niveau. En particulier, le Conseil a attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir le développement rural et agricole en tant que moyen de prévenir de futures crises alimentaires et de parvenir à la sécurité alimentaire.

8. Le Conseil a également joué un rôle important dans la consolidation de la paix et le développement post-conflit. Une collaboration accrue avec la Commission de la consolidation de la paix permettrait de renforcer son rôle dans ce domaine. L'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement ont contribué à la recherche de solutions aux problèmes touchant les pays sortant d'un conflit.

9. En 2008, le Conseil a rehaussé son image de mécanisme multipartite pour faire avancer le programme en matière de développement et lutter contre les menaces aux perspectives de développement. À titre d'exemple, on peut citer la réunion spéciale du Conseil qui s'est tenue en février sur la contribution potentielle du domaine de la philanthropie pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait tirer avantage de ces progrès et de l'engagement significatif des décideurs politiques d'aborder les problèmes importants auxquels se heurtent les travaux du système du Conseil.

10. L'un de ces problèmes est d'assurer l'engagement continu des États Membres vis-à-vis les travaux du Conseil au niveau politique le plus élevé. La présence

de décideurs politiques est essentielle pour assurer la capacité du Conseil à promouvoir la responsabilisation entre tous les acteurs en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme de développement.

11. Un autre important défi consiste à assurer le suivi des travaux du Conseil. Il semble y avoir un écart entre les orientations du Conseil et les travaux des organes subsidiaires et les entités du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. Il faut en faire plus pour veiller à ce que les activités normatives du Conseil soient traduites en politiques, programmes et opérations.

12. Enfin, le Conseil devrait utiliser son pouvoir de mobilisation pour encourager les États Membres à veiller plus activement à ce que les résultats de l'examen mondial du Conseil de l'état de la mise en œuvre des objectifs de développement soient suivis et mis en œuvre aux niveaux régional et national.

### Élection du Président

13. **Le Président provisoire** déclare que, conformément à l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil, c'est au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États qu'il revient, en cette année 2009, de présenter un candidat à la présidence. En conséquence, il considérera que le Conseil souhaite élire au poste de président M<sup>me</sup> Sylvie Lucas (Luxembourg), dont la candidature a été présentée par ce groupe de pays.

14. *M<sup>me</sup> Lucas (Luxembourg) est élue Présidente par acclamation.*

15. *M<sup>me</sup> Lucas (Luxembourg) prend la parole.*

### Déclaration de la Présidente

16. **La Présidente** déclare que son gouvernement attache une importance particulière à l'action du Conseil économique et social. En tant que membre fondateur de l'Organisation, il s'efforce d'apporter sa contribution aux objectifs et principes de la Charte, par une solidarité affirmée et confirmée et un engagement concret pour le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Le Luxembourg a placé sa politique de coopération résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. En

ces temps de crise économique et financière, son pays entend plus que jamais poursuivre ses efforts en matière d'aide publique au développement, et continuer à apporter sa part en faveur de la réalisation des objectifs adoptés au niveau international en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est également dans cet esprit de solidarité soutenue que le Luxembourg aborde la présidence du Conseil.

17. L'occasion est donnée au Conseil cette année de bâtir sur les progrès accomplis pour exploiter pleinement les possibilités offertes par le nouveau mandat qui lui a été confié lors du Sommet mondial de 2005. Les États Membres doivent promouvoir un Conseil plus fort, plus énergique et davantage centré sur l'action.

18. Le principal défi consistera à améliorer encore davantage la qualité et la pertinence des travaux du Conseil relatifs au développement. En 2009, l'Examen ministériel annuel portera essentiellement sur la mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international en matière de santé publique mondiale, ce qui sera l'occasion de mettre l'accent sur les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Le Conseil pourra concentrer ses efforts sur les liens entre les objectifs relatifs à la santé et le programme général de développement et mettre en lumière les éléments indispensables à la mise en place de politiques efficaces.

19. Le Conseil devrait s'employer à rassembler un large éventail d'acteurs du développement en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Examen ministériel annuel de 2009 et à l'avancement de l'agenda international en matière de santé. Une série de manifestations sont prévues en préparation de la session de fond de 2009 dont la première de cette série sera une manifestation spéciale consacrée à la philanthropie au service de la santé publique dans le monde, qui aura lieu en février. Elle espère que le Conseil contribuera à l'élargissement de l'éventail de partenaires du système des Nations Unies, ainsi qu'à une augmentation et une meilleure circulation des ressources philanthropiques à l'échelle mondiale. Cette réunion devrait viser à mobiliser l'intérêt et l'appui de la communauté internationale en faveur de la philanthropie.

20. Un certain nombre de manifestations sont également prévues en préparation de l'Examen

ministériel annuel de 2009, dont les participants évalueront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et recenseront les meilleures pratiques et solutions novatrices aux problèmes liés au développement. L'Examen sera axé sur les questions intersectorielles relatives à la santé publique qui ont une incidence sur le développement économique et social en général, et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier. Une réunion préparatoire mondiale du Conseil en vue de l'Examen ministériel annuel de 2009, ainsi que des réunions régionales consacrées à des questions telles que l'intégration de la médecine traditionnelle dans le développement durable, le financement des stratégies en matière de soins de santé, la médecine en ligne ou l'accès aux services de santé ouvriront la voie.

21. Dix pays se sont portés volontaires pour présenter des exposés nationaux lors de l'examen de 2009. Le Conseil devra relever le défi consistant à tirer parti de l'élan suscité pour consolider ce mécanisme et renforcer le rôle du Conseil en matière de responsabilisation.

22. Bien d'autres initiatives, y compris de la part de la société civile, sont en préparation. D'importantes initiatives en faveur de la santé seront lancées, notamment celle émanant du Secrétaire général.

23. Lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, des demandes très précises ont été formulées à l'attention du Conseil. Il a notamment été prié d'examiner, à sa réunion de printemps et à sa session de fond de 2009, la nécessité de mettre en place un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, en vue de formuler rapidement des recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale devra se prononcer à sa soixante-quatrième session. En ce sens, elle compte entamer, dès que possible, des consultations avec l'ensemble des parties prenantes au processus de Monterrey.

24. Lors de cette Conférence, les États Membres ont également décidé de tenir une conférence sur la crise financière mondiale et son incidence sur le développement, qui devra être organisée par le Président de l'Assemblée générale. La réunion de printemps semble être la tribune adéquate pour étudier

comment le Conseil pourrait participer de la manière la plus constructive au débat actuel et, plus particulièrement, aux questions systémiques mentionnées au paragraphe 78 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

25. Une autre des priorités du Conseil est de continuer à renforcer le Forum pour la coopération en matière de développement. En 2008, la première réunion du Forum a contribué à établir le rôle du Conseil en sa qualité d'organisateur de consultations multipartites sur les principales questions relatives au développement.

26. À sa prochaine réunion, en 2010, le Forum devra faire en sorte qu'on reconnaisse pleinement son rôle en tant que principale tribune pour le renforcement de la responsabilité mutuelle en matière de coopération en faveur du développement. Il faudra également s'employer à renforcer la coopération avec les autres institutions compétentes, notamment le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

27. Dans la déclaration de Doha sur le financement du développement, les États Membres ont reconnu que la microfinance s'était révélée efficace pour créer des emplois indépendants productifs qui sont susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs adoptés au niveau international en matière de développement et notamment des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil devrait chercher à renforcer son action dans ce domaine.

28. Le Conseil devrait également continuer de renforcer son rôle et sa capacité à intervenir face aux situations d'urgence et aux crises, qui n'ont pas manqué au cours de ces dernières années, des crises alimentaire et énergétique aux risques que posent les changements climatiques. Le défi consiste ici à continuer de suivre de près ces situations.

29. Fort de son savoir-faire et de son expérience uniques dans la gestion des problèmes liés au développement des pays qui sortent d'un conflit, le Conseil devrait également renforcer ses relations avec la Commission de consolidation de la paix. Elle se réjouit à la perspective d'examiner les moyens d'établir, à l'avenir, une coopération plus étroite.

30. Les États Membres sont confrontés à une crise financière et économique profonde, qui touche le monde entier et menace les progrès réalisés en matière

de développement. Le Conseil devrait servir de tribune pour débattre des multiples dimensions et incidences de cette crise sur le plan de la pauvreté et du développement durable et demander que des initiatives concrètes soient prises pour contribuer à limiter ses effets sur les plus vulnérables.

### **Déclaration de la Secrétaire générale adjointe**

31. **La Secrétaire générale adjointe** félicite la nouvelle Présidente de son accession à la présidence et s'associe aux remerciements qu'elle a exprimés au Président sortant pour son excellent travail. Elle souligne que le Président sortant, lorsqu'il est entré en fonctions, était confiant que 2008 marquerait une étape décisive pour le Conseil économique et social. En effet, au vu de sa direction éclairée et grâce au soutien de ses membres, le Conseil a fait des avancées importantes en ce qui a trait au Forum biennal pour la coopération en matière de développement et l'Examen ministériel annuel. Le Conseil a également collaboré très activement avec un éventail de partenaires mondiaux qui partagent ses préoccupations à l'égard du développement économique et social. Elle est convaincue que la nouvelle Présidente guidera le Conseil avec le même succès.

32. Face aux multiples crises mondiales, les travaux du Conseil seront particulièrement difficiles dans les mois à venir. Les effets de la récente crise financière continuent de se propager dans le monde entier. Ils mettent en jeu des années d'efforts laborieux. Le chômage est en hausse, les prix des produits alimentaires et de l'énergie fluctuent, les systèmes de protection sociale sont déficients et l'accès au crédit et aux services financiers se rétrécit. Toutes ces situations font beaucoup de victimes, en particulier chez les plus pauvres parmi les pauvres.

33. Selon les dernières prévisions des Nations Unies, le revenu mondial par habitant baissera au cours de l'année. Le ralentissement a été plus marqué dans les pays développés, mais les pays en développement ont également été affaiblis. Les taux de croissance dans de nombreux États africains ne suivront pas l'augmentation démographique. Les économies de certains pays d'Amérique latine pourraient s'immobiliser peu à peu. Même les pays d'Asie à croissance rapide pourraient subir de sérieux revers. En outre, la crise alimentaire demeure un problème. Bien que les prix aient baissé récemment, ils demeurent encore plus élevés qu'en 2006 et les pays sont toujours

confrontés à des problèmes d'approvisionnement structurel. Ainsi, en dépit des progrès récents accomplis à mi-parcours vers 2015, date butoir pour les objectifs du Millénaire pour le développement, plus de personnes souffrent de la pauvreté et de la faim. Les progrès durement acquis sont un investissement dans l'avenir et doivent être protégés. Il faudrait redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les initiatives en faveur d'un développement agricole devraient être renforcées afin d'assurer une plus grande sécurité alimentaire. Il importe également de prendre des mesures en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables pour lutter efficacement contre les changements climatiques. Les négociateurs n'ont plus que 11 mois avant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague pour parvenir à un accord qui jetterait les bases d'une réponse internationale aux défis posés par les changements climatiques et que tous les pays pourraient appuyer.

34. La communauté internationale doit respecter ses promesses à l'égard des pauvres. Elle s'est félicitée des engagements pris à l'occasion de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, notamment d'accroître l'aide publique au développement en vue d'atteindre les objectifs fixés de longue date, en dépit des problèmes de la crise financière. Il va de soi que tous les États doivent désormais respecter leurs engagements. Des progrès notables doivent être réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement.

35. Le Conseil se trouve particulièrement bien placé pour forger des liens plus étroits entre toutes les parties intéressées afin de maximiser le potentiel de l'Organisation des Nations Unies à répondre aux besoins de l'humanité. Le Forum pour la coopération en matière de développement pourrait œuvrer à l'instauration d'approches plus efficaces et plus cohérentes dans les domaines de l'aide, du commerce, de l'investissement et des flux de ressources. L'Examen ministériel annuel offre l'occasion d'échanger des idées et d'évaluer les progrès réalisés. Le Conseil devrait profiter de l'Examen de 2009 dont l'accent sera mis sur la question cruciale de la santé publique.

36. La Secrétaire générale adjointe s'est félicitée de la concertation entre le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de la consolidation de la paix en vue d'aider les pays sortant d'un conflit et promouvoir une approche intégrée de l'élimination de la pauvreté, du développement durable et des droits de l'homme. Le Conseil a également joué un rôle constructif dans les situations d'urgence. Au cours de la crise alimentaire de 2008, les sessions d'urgence du Conseil ont permis de mobiliser la communauté internationale.

37. Le Conseil a eu énormément de travail à faire. À l'instar du Secrétaire général, elle se réjouit à la perspective de travailler avec le Conseil au cours des prochaines années.

### Élection du Bureau

38. **La Présidente** déclare que l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social prévoit l'élection de quatre vice-présidents. Elle croit comprendre que le Conseil souhaite élire les candidats désignés par chaque groupe régional.

39. *M. Soborun (Maurice), M. Ali (Malaisie), M<sup>me</sup> Intelmann (Estonie) et M<sup>me</sup> Gallardo Hernández (El Salvador) sont élus vice-présidents du Conseil pour 2009, par acclamation.*

40. **M. Palouš** (Observateur de la République tchèque), parlant au nom de l'Union Européenne, fait observer que le Conseil a pris des mesures importantes au cours de l'année écoulée. Il exprime sa gratitude au Bureau sortant pour avoir appliqué avec succès le nouveau mandat du Conseil, notamment la convocation du premier Forum pour la coopération en matière de développement, et organisé la réunion spéciale sur la crise alimentaire mondiale en temps opportun.

41. L'Union européenne reconnaît et appuie pleinement la nécessité de poursuivre la réforme des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris du Conseil économique et social, afin d'améliorer la représentativité, la transparence et l'efficacité du système. L'Union européenne continue d'attacher la plus grande importance aux activités du Conseil.

42. **M. Blake** (Observateur d'Antigua-et-Barbuda), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, exprime sa gratitude au Bureau sortant pour sa contribution à la revitalisation du Conseil en 2008. Le

Groupe des 77 et la Chine ont toujours mis l'accent sur le développement, comme étant essentiel à tous les efforts visant à résoudre les graves problèmes auxquels l'humanité doit faire face. Il faut donc un Conseil économique et social renforcé, jouissant de la capacité et de la confiance nécessaires pour exercer ses fonctions conformément à la Charte. L'importance de ce renforcement a d'ailleurs été soulignée à maintes reprises, notamment dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

43. La pression accrue que les multiples crises de 2008 ont exercée sur le développement a rappelé l'importance de revitaliser et de renforcer le Conseil. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de la mise en œuvre des décisions de 2005 visant à renforcer le Conseil. Les initiatives prises au cours de 2008 démontrant une nouvelle approche préventive à son fonctionnement sont tout aussi importantes. Dans ce contexte de changement, le Conseil est susceptible de faire face à des défis encore plus grands en 2009.

44. **M. Sumi** (Japon) exprime sa gratitude au Président sortant du Conseil pour sa direction ainsi que sa confiance dans les qualités de dirigeant de la nouvelle Présidente.

45. La session de 2009 sera particulièrement importante pour le Conseil du fait que la crise financière met en péril les moyens d'existence de populations vulnérables partout dans le monde. Le Conseil procédera à un suivi important de la Déclaration de Doha sur le financement du développement au cours de la prochaine année. Le thème de l'Examen ministériel annuel de 2009 sur la mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale revêt une importance particulière. C'est pourquoi le Japon a annoncé son intention de présenter un exposé national pour faire part de son expérience unique concernant l'amélioration de la santé publique dans son pays et de son rôle en tant que fervent défenseur de la promotion de la santé mondiale et de la sécurité humaine en général.

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2009/1 et E/2009/2 et Corr.1)

46. **La Présidente** invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation de 2009 (E/2009/1 et E/2009/2 et Corr.1).

47. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

48. **La Présidente** rappelle que, dans ses résolutions 1988/77 et 1989/114 et dans sa décision 2006/206, le Conseil a décidé d'adopter certaines mesures visant à revitaliser l'institution et améliorer son fonctionnement. Des mesures ont également été adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 61/16 en vue de restructurer et revitaliser le Conseil. Sur la base des directives énoncées dans ces résolutions, le Conseil sera saisi pour examen à sa session d'organisation de l'ordre du jour provisoire annoté (E/2009/2 et Corr.1) et du programme de travail de base qui lui est proposé pour 2009 et 2010 (E/2009/1).

49. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 l) de la résolution 1988/77 du Conseil, des consultations officieuses se tiendront au sujet de ce programme de travail proposé et d'autres questions nécessitant une action par le Conseil lors de la session d'organisation.

50. Abordant ensuite la question de la disposition des places pour les délégations, la Présidente a proposé que, comme par le passé, il soit procédé à un tirage au sort pour déterminer la délégation qui occupera la première place.

51. *Par tirage au sort, la délégation du Liechtenstein est choisie pour occuper la première place.*

*La séance est levée à 16 h 5.*